

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 26 novembre 2024
---	--

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	26 + 5 pouvoirs	15 novembre 2024	15 novembre 2024

N° délibération	Objet
2024-123	Corrections sur exercices antérieurs à la fusion des collectivités en 2017 – rattrapage d'amortissements

Le 26 novembre 2024 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ

BOLAZEC : Coralie JEZEQUEL

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, Philippe ROBERT-DANTEC, Josiane GUINVARC'H, Anne ROLLAND

BRENNILIS : Alexis MANAC'H

HUELGOAT : Marc QUEMENER, Gérard TOSSER, Claude MOREL, Jacques THEPAUT, Marie-Brigitte BRETHERS

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU

LOQUEFFRET : Alain HAMON, Louis-Marie LE GUILLOU

PLOUYE : Arnaud COZIEN, Christophe DANIEL

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Pouvoirs : Barbara PERRON à Brigitte COURBEZ, Marie-Noëlle JAFFRE à Alexis MANAC'H, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Eric GONIDEC à Jean-Yves CRENN, Grégory LE GUILLOU à Arnaud COZIEN

Secrétaire de séance : Annie SALMAS

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

Vu l'anomalie constatée sur la fiche d'immobilisation de l'ancien camion benne acquis en 2005 par le SIVOM d'Huelgoat car les amortissements n'ont pas été réalisés lors de l'acquisition en 2002

Vu la vente de ce camion benne en 2020

Considérant que pour assurer la neutralité de leurs corrections il est désormais obligatoire de corriger les erreurs constatées sur les exercices antérieurs par le compte 1068,

Sachant que ces opérations sont sans impact sur les résultats budgétaires car elles relèvent d'une opération d'ordre non budgétaire effectuée par le comptable public,

Il est proposé de réaliser un débit au compte 1068 pour 196 109,34 € et un crédit au compte 28182 pour 196 109,34 € ainsi que de prévoir la sortie du bien par un crédit au compte 2182 et un débit au compte 28182.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

La secrétaire,



Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 28 novembre 2024